* avec moteur V4 uniquement
Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

4.5 Vitesse maximale théorique en km/h au régime de régulation à vide : environ 150.
4.6 Indicateur de vitesse : oui
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : non.

5 SUSPENSION

5.1 Essieu 1 :1 essieu rigide, ressorts à lames paraboliques, amortisseurs télescopiques, butées élastiques, 1 barre stabilisatrice.
5.2 Essieu 2 :
Type SM1 : 1 essieu rigide, ressorts à lames paraboliques, amortisseurs télescopiques, butées élastiques, 1 barre stabilisatrice.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis sans fin avec assistance hydraulique.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Versions	27	32	38	44
Diamètre de braquage	11,86	13,94	16,22	18,26

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : freinage à deux circuits indépendants (transmission oléopneumatique sur l'essieu 1 et transmission pneumatique sur l'essieu 2) :
- un circuit commande les freins à disque de l'essieu 1.
- un circuit commande les freins à tambour de l'essieu 2. La pression délivrée est asservie à la charge par un répartiteur.
Le véhicule peut être équipé, en option, d'un système antiblocage des roues ABR.
Les circuits de freinage sont équipés d'un dispositif de détection électronique du seuil de blocage des roues.
Ce dispositif comporte :
- un capteur de vitesse pour chacune des roues et une électrovalve, pour l'essieu 1 ;
- un capteur de vitesse sur chacune des roues de l'essieu 2 ;
- une électrovalve modulant la pression délivrée à la roue arrière droite ;
- une électrovalve modulant la pression délivrée à la roue arrière gauche ;

7.2 Répartiteur de freinage : le véhicule est équipé d'un correcteur de freinage qui module l'effort sur les roues de l'essieu 2 en fonction de la charge.
7.3 Frein de secours : assuré par le frein de stationnement.
7.4 Frein de stationnement : commande manuelle par levier, transmission pneumatique agissant sur les freins à ressort des roues de l'essieu 2. Desserrage mécanique possible par vis et écrou.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : oléopneumatique sur essieu 1, pneumatique sur essieu 2.
7.5.2 Frein de secours : mécanique (cylindres à ressort).
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique (cylindres à ressort).
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : par air comprimé.
7.6.2 Frein de secours : non.
7.6.3 Frein de stationnement : non.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 1 réservoir de fluide à niveau visible. La capacité (l) des réservoirs est répartie selon le tableau ci-dessous :

		Essieu 1	Essieu 2	Remorque
Sans ABR	Porteur	15	15	
	Porteur remorqueur	15	15	20
AvecABR	Porteur	15	15+20	
	Porteur remorqueur	15	15	20

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances :voyant lumineux de couleur rouge sur planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau de fluide et chute de pression.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : basculeur à droite de la colonne de direction.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.
7.8.2 Frein de secours : à tambours.
7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
7.9 Ralentisseur : en option sur échappement ou électromagnétique sur transmission.
7.10 Circuit de freinage de la remorque : oui, pour porteur-remorqueur. Une valve de commande de remorque avec valve de rupture incorporée, actionnée par les circuits du frein de service ou de secours, agit sur le dispositif de freinage de service du véhicule remorqué. Dans le cas où le véhicule est équipé du système antiblocage de roues, la liaison électrique permet d'avoir une remorque également équipée d'un dispositif antiblocage de roues.
7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui, en cas de rupture des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles d'acier soudées.
8.3 Nombre de places assises :
version A : 2/3 places - cabine normale
version C : 6/7 places - cabine 4 portes
8.4 Sièges :
Version A : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 banquette.
en option : 1 siège conducteur plus 1 siège passager.
Version C : avant : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 banquette
en option : 1 siège conducteur et 1 siège passager
arrière : 1 banquette;
8.5 Nombre de portes :
version A : 2
version C : 4.
8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
- version A : 2 glaces descendantes sur porte
- version C : 4 glaces descendantes sur porte
- 2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine
- 1 glace fixe sur face latérale gauche et droite.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité : en option
8.8.1 Places avant : 2 ceintures à 3 points avec rétracteurs
8.9 Dispositif de protection latérale : non.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : oui, la position devra être vérifiée après carrossage. (Distance maximale au hors-tout : 250 mm). Dans le cas où son existence est incompatible avec l'utilisation du véhicule, le châssis cabine pourra ne pas en être équipé.
8.11 Dispositif anti-projections :
essieu 1 : oui
essieu 2 : non (montés lors du carrossage)

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position :
9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de route.
9.3.2 Latéraux : à installer lors du carrossage.
9.3.3 Arrière (feux rouges arrière) : 2.
9.5 Indicateur de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 groupés aux feux rouges.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation :
- 2 (avec barre anti-encastrement)
- 1 groupé au feu rouge gauche(sans barre anti-encastrement).

9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Arrière : 2 indépendants.
9.8.2 Latéraux : non (montés lors du carrossage).
9.9 Feux de détresse : par le fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière :
- 1 groupé avec feu rouge gauche.

9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Arrière :
- 1 groupé avec feu rouge gauche.

9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2.
9.12.2 Arrière : non (montés lors du carrossage).

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
10.1.2 Lave-glace : oui.
10.1.3 Rétroviseurs : 2 principaux. En option, côté passager un grand angle et un d'accostage (uniquement dans le cas où la hauteur par rapport au sol est supérieure à 2 mètres, véhicule en charge, pour l'accostage).
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : par blocage de la colonne de direction.
10.1.6 Extincteur d'une capacité d'au moins 2kg à installer dans la cabine.
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier avant de la cabine.
10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : sur le cadre châssis à l'extérieur du longeron droit, en arrière de la roue de l'essieu 2, ou au niveau de la roue de l'essieu 1.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	4	0	A	C	F	3	0	0	0	0	0	0	1
Code Constructeur			Descripteur						Indicateur						

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	4	0	A	C	F	3	0	0	0	0	1	6	8	0

Le type est indiqué sur la plaque du constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque correcteur : sur portière gauche.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.
11.3 Pression de disjonction : 8 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 7,8 bars
11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) : 7,4 bars.
11.5 Longueur des bras de leviers (mm) : néant.
11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : néant.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation (anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné.

Inscription	Affectation
Orange1	Circuit frein essieu 1
Bleu	Circuit frein essieu 2.
Rouge	Remorque

11.8 Observations : néant.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF640ACF300000001 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type 40ACF3, versions 27 - 32 - 38 - 44, livré :
- en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104 :
La numérotation dans la série du type commence à VF640ACF300000001.

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 6487
Fait à LYON, le 6 Novembre 1992
L'Attaché à la Division des Contrôles Techniques,
J. L. PRAT

Fait à LYON, le 6 Novembre 1992
Pour le Directeur, le Chef de la Division des Contrôles Techniques,
J.M. BERTIN

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE 40ACF3

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception déjà modifiée le 08.04.93 (RT 6670) - 16.09.93 - 10.02.94 (RT 6970) - 06.07.94 (RT 7139) - 17.02.95 (RT 7334) - 11.06.98 (RT 7853), a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954.
Les prescriptions réglementaires restent satisfaites.
Cette mise à jour peut s'appliquer à partir du numéro d'identification : VF640ACF300001680.

LYON, le 18 Novembre 1998
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
D. MONTES

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 9076
LYON, le 10 Décembre 1998
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
JL. PRAT

VSRM CHAUNY

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, RENAULT V. I., 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en : châssis-cabine * (voir nota 1)
VASP * (voir nota 2)

1	Genre :	**CHASSIS-CABINE POUR CAMION**	10	Poids total autorisé en charge (kg) :	**7500**
2	Marque :	**RENAULT**	12	Poids total roulant autorisé (kg) :	
3	Type :	40ACF3		Avec remorque munie d'un freinage à inertie :	**11000**
	Version :	**27**		Avec dispositif de freinage de remorque :	
	Variante cabine	**A**	14	Niveau sonore de référence dB(A) :	**081**
4	Numéro d'identification :	**VF640ACF300001732**		type moteur :	**MIDR060226V4**
6	Source d'énergie :	**GAZOLE**		position sortie échappement :	**LATERAL**
7	Puissance administrative :	**17 CV**	15	Régime de rotation moteur correspondant (tr/min) :	**1875**
8	Nombre de places assises (y compris le conducteur) :	**2**			

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet d'un procès-verbal de réception ci-dessus et est équipé d'une suspension de type SM1 ni pneumatique ni équivalente., sur l'essieu moteur .

satisfait aux prescriptions des directives : CEE 92/97 et 96/20 relatives au niveau sonore (≤ 80 dBA)
CEE 91/542 B et 96/1 relatives aux émissions de gaz polluants EURO 2.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :
Pour être livré à :

Fait à LYON, le 16/09/1999

RENAULT V.I.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules :
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2: pour obtenir l'immatriculation du camion livré en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

MIDLINER
S150/180/
210-08/A (7,5t)

RENAULT V. I.
Description du véhicule 40ACF3

RT 9076
DECEMBRE 1998

0 GENERALITES

0.1 Constructeur : **RENAULT V. I. , 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.**
0.2 Marque : **RENAULT.**
0.3 Genre : **châssis-cabine pour CAM ou VASP.**
0.4 Type : **40ACF3.** Versions :
27 - 32 - 38 - 44 : cabine A normale
32 - 38 : cabine C 4 portes
0.5 Puissance administrative : **17 CV.**

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues avant, 4 roues arrière.
Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
1.2 Dimensions des pneumatiques :

	11x41 1/3,727	12x41 1/3,417	13x41 1/3,154	14x41 1/2,928	15x41 1/2,733	16x41 1/2,563
225/75 R 16C 122/121 M*	oui	oui	oui	oui	oui	oui (1)
215/75 R 17.5 124/123 M*	oui	oui	oui	oui	oui	oui (1)
205/75 R 17.5 122/120 M*	oui	oui	oui	oui	oui	oui (1)

* ou indice de vitesse et/ou charge supérieurs.
(1) : sauf avec moteur W4

1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
1.3.1 Section des longerons (mm) : 180×70×5
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1	Poids total autorisé en charge :	7500	7500	7500	7500
2.2	Poids total roulant autorisé :				
2.2.1	Avec remorque munie d'un frein à inertie :	11000	11000	11000	11000
2.2.2	Avec système de freinage de remorque :	Néant	12500	13000	17250
2.4	Charge maximale admissible :				
2.4.1	Sur l'essieu 1 :		3000		
2.4.2	Sur l'essieu 2 :		5400		
2.5	Voie avant :		1,679		
2.6	Voie arrière :		1,651		
CHASSIS-CABINE (Cabine A)					
	Versions :	27	32	38	44
2.7	Empattement :	2,700	3,250	3,850	4,450
2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements :				
2.8.0	Total :	3125	3165	3200	3250
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	2230	2260	2285	2310
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	895	905	915	940
2.9	Porte-à-faux avant :	----------1,250----------			
2.10	Porte-à-faux arrière :				
2.10.1	Porte-à-faux AR sans BAE :	1,515	1,870	2,260	2,665
2.10.2	Porte-à-faux AR avec BAE :	1,640	1,995	2,385	2,790
2.11	Longueur hors-tout :	5,590	6,495	7,485	8,460
2.12	Largeur hors-tout :	----------2,140----------			
LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine A)					
2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé.				
2.8.1	Total (pour porteur-remorqueur) :	----------2975----------			
2.8.1	Répartition de cette masse :				
2.8.1.1	Essieu 1 : poids mini :	----------1969----------			
2.8.2	Essieu 2 : poids mini :	----------857----------			
2.9	Porte-à-faux avant :	----------1,250----------			
2.10	Porte-à-faux arrière :				
2.10.1	Mini sans ferrure ni accessoire	1,442	1,868	2,336	2,812
2.10.2	Maxi sans ferrure ni accessoire	1,755	2,112	2,502	2,892
2.10.3	Maxi avec ferrures et accessoires	1,875	2,232	2,622	3,012
2.11	Longueur hors-tout maxi :	5,795	6,702	7,692	8,682
2.12	Largeur hors-tout maxi :	----------2,500----------			
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'essieu 2) :				
2.13.1	Distance mini :	0,240	0,336	0,441	0,546
2.13.2	Distance maxi :	0,396	0,458	0,524	0,586
2.14	Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	----------0,465----------			
CHASSIS-CABINE (Cabine C)					
	Versions		32	38	
2.7	Empattement :		3,250	3,850	
2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements :				
2.8.0	Total :		3565	3600	
2.8.1	Sur l'essieu 1 :		2539	2583	
2.8.2	Sur l'essieu 2 :		1026	1017	
2.9	Porte-à-faux avant :	----------1,250----------			
2.10	Porte-à-faux arrière :				
2.10.1	Porte-à-faux AR sans BAE :		1,870	2,260	
2.10.2	Porte-à-faux AR avec BAE :		1,995	2,385	
2.11	Longueur hors-tout :		6,495	7,485	
2.12	Largeur hors-tout :	----------2,140----------			
LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine C)					
2.9	Porte-à-faux avant :	----------1,250----------			
2.10	Porte-à-faux arrière :				
2.10.1	Mini sans ferrure ni accessoire :	1,744	2,468		
2.10.2	Maxi sans ferrure ni accessoire :	2,112	2,502		
2.10.3	Maxi avec ferrures et accessoires :	2,232	2,622		
2.11	Longueur hors-tout maxi :	6,702	7,692		
2.12	Largeur hors-tout maxi :	----------2,500----------			
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'essieu 2) :				
2.13.1	Distance mini :	*0,156	*0,051		
2.13.2	Distance maxi :	0,028	*0,034		
2.14	Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	----------1,450----------			

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :
a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 300 kg.
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 200 kg.
* en arrière de l'essieu 2.

3 MOTEUR

3.1	Dénomination :	MIDR060226U4	MIDR060226V4	MIDR060226W4
3.1.1	Marque : RENAULT V. I.			
3.2	Description générale :			
3.2.1	Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté air refroidi.			
3.2.2	Cycle : Diesel.			
3.2.3	Nombre de temps : 4			
3.3	Nombre et disposition des cylindres : 6 verticaux en ligne.			
3.4	Dimensions :			
3.4.1	Alésage (mm) : 102.			
3.4.2	Course (mm) : 126.			
3.4.3	Cylindrée (cm^3) : 6174.			
3.5	Rapport volumétrique de compression (± 0,5/1) :	18	18	18
3.6	Puissance maximale (kW CEE) :	112	132	154
3.7	Régime de puissance maximale (tr/min) :	2500	2500	2500
3.8	Couple maximal (mdaN CEE) :	48	56	65
3.9	Régime de couple maximal (tr/min) :	1500	1700	1700
3.10	Régime de rotation maximal (tr/min) :	2770±50	2840±50	2850±40
3.11	Carburant utilisé : gazole.			
3.12	Réservoir de carburant : série : 80 litres. Option : 130 litres et 200 litres(à droite ou à gauche).			
3.13	Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.			
3.14	Type de filtre à air : sec.			
3.15	Allumage : par compression.			
3.16	Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.			
3.18	Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée, radiateur et ventilateur débrayable ou fixe.			
3.19	Nombre de silencieux d'échappement : 1			
3.20	Niveau sonore au point fixe :			
3.20.1	Valeur du niveau sonore(dBA) :			
	sortie gauche	82	82	84
	sortie verticale	79	79	81
3.20.2	Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1875			
3.20.3	Position de la sortie de l'échappement : gauche ou verticale.			
3.21	Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.			

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses avec MIDR060226 :
Boîte I (4106.B) mécanique 6 rapports + 1 M. AR avec moteur U4 :
Boîte II (4106.A) mécanique 6 rapports + 1 M. AR avec moteur V4 et W4
4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : mécanique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par cardans entre boîte et pont AR.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :225/75 R 16 (2,255) :
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min avec boîte I (4106B) et moteur MIDR060226U4 :

Combinaison des vitesses	Rapports de boîte	Rapports du pont	Démultiplication totale	Vitesses à1000 tr/min (en km/h)
1ère	1/7,54	1/2,929	1/22,08	6,13
2ème	1/4,38	autres rapports	1/12,83	10,55
3 ème	1/2,80	possibles :	1/8,20	16,5
4 ème	1/1,87	1/3,154	1/5,48	24,69
5 ème	1/1,30	1/3,455	1/3,81	35,51
6 ème	1/1,00	1/3,700	1/2,93	46,18
M. AR	1,6,74		1/19,74	6,85

Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min avec boîte II (4106A) et moteur MIDR060226V4 et W4 :

Combinaison des vitesses	Rapports de boîte	Rapports du pont	Démultiplication totale	Vitesses à1000 tr/min (en km/h)
1ère	1/9,03	1/2,929	1/26,45	5,11
2ème	1/5,25	autres rapports	1/15,38	8,80
3 ème	1/3,10	possibles :	1/9,08	14,90
4 ème	1/2,00	1/2,563	1/5,86	23,08
5 ème	1/1,38	1/2,733	1/4,04	33,49
6 ème	1/1,00	1/3,154	1/2,93	46,18
M. AR	1/8,07	1/3,417	1/23,64	5,72
		1/3,727*		